

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412\_74  
id. 2499

*Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.*

*Présents :*

*M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL*

*Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-M. BAYLET*

**VALORISATION DU CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE  
COMPOSTELLE**

Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Grand Itinéraire Culturel Européen, traverse le département de Tarn-et-Garonne sur 68 kilomètres de Sainte-Juliette à Bardigues, en passant par les sites de Lauzerte, Moissac et Auvillar.

Chaque année, l'itinéraire compte entre 13 000 et 15 000 pèlerins et représente pour les territoires traversés un apport économique régulier et conséquent.

Cependant, le niveau de qualité de cet itinéraire pédestre ne correspond pas encore aux exigences des clientèles internationales qui le parcourent, ni à sa dimension de grand itinéraire culturel.

C'est notamment pour répondre à cet enjeu qu'un Contrat de Destination a été signé en 2013 avec le Ministère du Tourisme. Il a pour objectif la structuration et la qualification de produits touristiques majeurs pour le département dont **le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle**.

Pour ce projet, un premier programme de signalisation des entrées du département, de sécurisation des traversées de routes, et de mise en place d'éco-compteurs a été engagé en 2015.

Dans le même temps, le CAUE, le Service de l'Environnement et l'Agence de Développement Touristique ont réalisé un diagnostic complet du chemin et des services. Ce diagnostic met en exergue les axes d'amélioration à apporter en matière de sécurisation, de services assurant le confort des marcheurs et souligne les attraits patrimoniaux à valoriser par une signalétique dédiée.

Pour rappel, le balisage, l'entretien et l'aménagement de ce sentier de grande randonnée sont assurés par le Département, dans le cadre de la convention cadre signée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Sur la base de ces constats, Monsieur le Président propose de conforter cette démarche et d'acter la volonté du Département de valoriser l'itinéraire européen du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, dans une démarche d'excellence, d'attractivité culturelle et touristique. Les enjeux transversaux sont également patrimoniaux, environnementaux et économiques.

Ce projet devra s'articuler autour des axes suivants :

- la mise en sécurité du parcours et son balisage directionnel,
- la valorisation du patrimoine et des villages étapes par la signalisation d'interprétation,
- l'aménagement d'au moins 3 aires de pique-nique et de 8 haltes-repos.

Afin d'avoir une vision globale des aménagements projetés, de s'assurer de leur cohérence et de leur homogénéité, et d'impulser une réelle dynamique sur l'ensemble du linéaire, Monsieur le Président propose que le Département assure le portage de ce programme cadre.

D'ores et déjà, au vue de ces éléments, ~~Monsieur le Président demande à~~ l'Assemblée délibérante de valider le principe d'une maîtrise d'ouvrage directe sur la signalétique ainsi que sur l'acquisition de mobilier pour les aires de pique-nique et haltes-repos. L'aménagement de ces aires sera réalisé par les équipes du Département en régie.

Concernant les aménagements liés à la sécurisation de l'itinéraire, qui constitue le poste de dépenses le plus lourd, un diagnostic plus précis du coût des travaux le long des routes incluant d'éventuelles acquisitions foncières et des travaux de voirie, sera proposé lors d'une prochaine session.

Parallèlement, les services départementaux ont entamé des démarches auprès des administrations concernées afin de pouvoir mobiliser un maximum de cofinancements, en particulier auprès de l'Europe (programme LEADER, Plan Garonne) et du Conseil Régional.

Une réunion de présentation du diagnostic et de la politique de valorisation que le Conseil Départemental souhaite mener sera prochainement organisée en présence des 12 communes, 3 communautés de communes et du pays concernés.

Les crédits nécessaires aux premiers équipements de signalisation estimés à 30 000 € sont proposés pour validation dans le rapport relatif au Fonds Départemental d'Intervention Touristique : plan de soutien "Tourisme Avenir".

Au vu de cette présentation, Monsieur le Président demande à l'Assemblée départementale de se prononcer sur le principe général de valorisation du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe général de valorisation du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle présenté ci-dessus, confortant la démarche déjà engagée et actant la volonté du département de valoriser l'itinéraire européen de ce chemin ;
- Décide que le Département portera ce projet et valide le principe d'une maîtrise d'ouvrage directe sur la signalétique et sur l'acquisition du mobilier pour les aires de détente ;
- Précise que les crédits nécessaires aux premiers équipements sont adoptés dans la délibération plan de soutien "tourisme avenir".

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC